

Cher(e) Collègue,

Afin que vous puissiez prendre vos dispositions, je vous prie de bien vouloir noter qu'un conseil municipal aura lieu le :

MARDI 28 JUIN 2022 à 19 HEURES

Salle du Conseil

et se déroulera comme suit :

Ordre du jour :

- 1) Subventions aux associations 2022
- 2) Autorisation vente mobilier

Questions et informations diverses

Comptant sur votre présence,

Veuillez agréer, Cher(e) Collègue, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Rappel: Durant les 3 jours précédents la séance et le jour de la séance les conseillers municipaux peuvent consulter les dossiers concernant les points inscrits à l'ordre du jour en Mairie.